

*République Française*  
*Département : HERAULT*  
*Arrondissement : Béziers*  
**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE**

Séance du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° DE\_25\_05\_12\_03

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|--|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 34                                     | 10       | 18         |
| Date de la convocation :<br>28/11/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 18                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean ARCAS.

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFaurie représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Absents et Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORG, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Francis BOUTES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Ligne de trésorerie**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € serait nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable inde

Date de transmission de l'acte: 05/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_03-DE

A G E D I

- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,25%, soit à titre indicatif sur index de septembre 2025 à 2.02% un taux de : 3.27%.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Je vous demande de m'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président,  
Jean ARCAS

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Date de transmission de l'acte: 05/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_03-DE  
A G E D I